» La discussion, ouverte avec la séance, avait marché plus régulièrement qu'il n'était permis de l'espérer peut-être.

» On allait fermer la discussion, lorsqu'un membre de la Montagne a pris la parole; ce membre est M. Marc Dufraisse, orateur inconnu jusqu'à présent, mais dont le nom ne sera plus oublié. Comment caractériser les doctrines monstrueuses et les paroles sauvages qui sont descendues de cette tribune, qu'heureusement n'avaient encore la tribune française ? L'orateur n'a pas reculé devant l'apologie froide et raisonnée des actes les plus odieux qui ont marqué le règne sanglant de la Convention et vous sa mémoire à l'exécration de la postérité. Le scandale avait dépassé toutes les bornes; la majorité tout entière, disons plus pour l'honneur de la France, les trois quarts de l'Assemblée frémissaient de colère et de honte. A ce moment, nous avons vu M. Berryer, l'œil en feu, le geste menaçant, s'élancer à la tribune. L'homme du pays, la morale et la conscience publique ont été vengés avec éclat. Deux salves d'applaudissemens prolongés ont accueilli les premiers mots par lesquels l'illustre orateur a protesté contre les *détestables* paroles que l'on venait d'entendre. M. Berryer a déclaré qu'après ces détestables paroles les consciences n'étaient plus libres, et, d'une voix émue, il a proposé l'ajournement de la discussion à six mois. Un tumulte inexprimable a suivi cette proposition inattendue. La séance a été suspendue pendant une demi-heure. Enfin M. de Royer, ministre de la justice, a pu prendre la parole, et en quelques mots pleins de convenance il a déclaré que le gouvernement s'associait à la proposition d'ajournement. M. Piscatory a combattu l'ajournement au milieu du tumulte, et demandé que la discussion fût continuée à huit après de longs efforts. M. Benoist d'Azy, qui occupait le fauteuil, a pu mettre aux voix, par assis et levé, la proposition de M. Berryer. Une majorité considérable a prononcé l'ajournement de la discussion à six mois. »

Les bureaux de l'Assemblée ont terminé le 7 l'examen préliminaire du budget général des dépenses et des recettes de l'année 1852. Quelques bureaux ont continué la discussion sur l'ensemble du budget. Dans cette appréciation générale de la situation, plusieurs membres ont encore considéré l'emprunt comme le meilleur moyen de remédier au déficit. C'est dans ce sens qu'ont parlé MM. de Sainte-Beuve, Chaper, Gasselin, etc., etc. Ce dernier voudrait même qu'on fît des emprunts successifs, devraient-ils même s'élever à un milliard.

Le budget des travaux publics, et surtout la partie concernant les travaux extraordinaires, a été signalé comme une cause permanente de l'état fâcheux des finances, comme un gouffre permanent et sans fond. Aussi voudrait-on y introduire des réformes importantes, soit en changeant complétement le système des travaux publics, soit en modifiant les conditions de l'exécution de certains travaux à la charge de l'Etat. Un membre a proposé même la suppression du ministère des travaux publics en disant que c'est avec ce ministère qu'ont commencé les déficits.

Beaucoup de membres ont demandé aussi des réductions notables dans le ministère de la guerre. Le colonel Charras a proposé de réduire l'armée de 100,000 hommes. L'armée, a-t-il dit, absorbe pendant la paix les ressources du Trésor, qui pourraient nous manquer en cas de guerre. M. Sauvaire-Barthélemy a été aussi d'avis de la réduction de l'armée. Le général Husson a demandé que l'armée de Paris ne fût désormais que de 30,000 hommes. M. Franclieu Bouvet, au contraire, a vivement recommandé que la France ne désarmât pas. Il voudrait apparavant amener les Etats de l'Europe à une paix universelle.

ANGLETERRE.

La crise ministérielle anglaise s'est terminée de la façon qu'on pouvait prévoir. Sur l'avis du duc de Wellington, la reine a invité lord John Russell et ses collègues à reprendre les affaires.

Lord John Russell a annoncé le 3 à la chambre des communes sa rentrée. Il a demandé l'ajournement de la chambre à vendredi, afin qu'il eût le temps de préparer son nouveau programme. Ce jour-là aussi le ministre de l'intérieur devait exposer les modifications qui doivent être apportées au bill contre les évêques catholiques.

On croit qu'en ce qui concerne le budget, le ministère proposera de renouveler la taxe sur les revenus pour un an au lieu de trois ans, et que la taxe sur les fenêtres sera abolie sans être remplacée par une taxe sur les maisons. On avait dit aussi que pour le bill contre les évêques, lord John Russell proposerait d'ouvrir une enquête; mais il a annoncé qu'il le mettrait à l'ordre du jour en première ligne.

Une réunion des membres du parlement qui votent d'habitude avec le ministère et des membres libéraux en général a eu lieu le 11, à une heure de l'après-midi, à la résidence de lord John Russell, dans Downing street, par suite d'une convocation faite dans la matinée même au nom du noble lord. Près de deux-cents membres de la chambre des communes étaient présens. Voici en quels termes le *Globe* rend compte de cette réunion :

» Lord John Russell a commencé par exposer la situation dans la quelle se trouve placé le gouvernement, appelant l'attention sur ce fait qu'il existe un parti puissant et compacte à la tête duquel se trouve un homme d'Etat distingué (lord Stanley), et qui est politiquement uni pour le renversement partiel ou complet de la politique commerciale dont le pays voit bientôt si sensiblement, depuis quelques années, les salutaires effets. D'après les efforts de ce parti, s'il réussissait, l'un de ces deux maux arriverait : ou la protection serait rétablie, ou le pays serait plongé dans un état d'agitation désastreux, afin de résister aux efforts des ennemis de la liberté du commerce. Dans ces circonstances, ajoute le noble lord, je vous ai convoqués pour vous demander la continuation de votre appui, et pour vous prier de faire taire toutes dissidences sur des questions secondaires afin d'assurer définitivement le succès de la politique que nous défendons tous.

» Le noble lord, passant à la question papale, déclare que, quoique contraint à toute législation qui serait superflue, cependant il est tenu de faire passer le bill des titres ecclésiastiques amendé dans sa forme. Le plan proposé par lord Stanley ne me convient pas, dit-il, parce qu'en renvoyant cette question à une commission qui pourrait durer deux ans, les sentimens d'acrimonie qui agitent les esprits se trouveraient considérablement. C'est une chose qui n'est nullement à désirer, et je pense que c'est là une question qu'il convient de trancher promptement. Quant aux mesures financières, les membres du cabinet ne se sont pas encore assemblés depuis leur rentrée, mais j'espère pouvoir vendredi faire à la chambre une exposition définitive satisfaisante à ce sujet. Maintenant, dit le noble lord en terminant, je vous demande la continuation du généreux appui que vous m'avez accordé depuis deux ans, non pas (je vous prie de le croire) dans le but tout personnel de nous maintenir en place mes collègues et moi, mais bien pour assurer et garantir ce que nous avons tous à cœur, le bien-être et la prospérité du pays. »

» (Tout ce qui précède n'est, bien entendu, que l'esquisse imparfaite du discours prononcé dans cette réunion par le noble lord.)

» M. Grenne (de Kilkenny) et M. Onsley Higgins se sont élevés avec force contre la détermination du noble lord de persévérer dans la présentation du bill des titres ecclésiastiques, qu'ils combattront tous les deux, même aux risques et périls du ministère du noble lord.

» MM. Sharman Crawford, O'Gormon-Mahon et le docteur Power (de Cork) parlent dans le même sens.

» M. Bernal Osborne annonce qu'il soutiendra le ministère, approuvant en général sa politique ; mais il prie le noble lord de ne pas comprendre l'élan de dans les efforts du bill des titres ecclésiastiques.

» Sir de Lacy Evans parle de la même manière.

» Lord Essington, le colonel Rawson et d'autres honorables membres prennent successivement la parole.

» L'esprit qui domine l'Assemblée (à l'exception du dissentiment des membres irlandais présens) a été celui de la confiance et du dévouement à la politique et aux principes du noble lord et de son ministère. »

On lit dans le *Morning-Chronicle* du 4 :

» La menuiserie du bâtiment destiné à la grande Exposition de 1851 sera entièrement terminée avant la fin de la première quinzaine de mars. Il y avait ces jours derniers 1,700 travailleurs à l'œuvre; à partir de demain, il y en aura 500 de plus. Ces derniers seront employés presque exclusivement à la peinture, qui a déjà fait de rapides progrès. Les couleurs des expositeurs et les divers comptoirs ne tarderont pas à produire des diverses nations s'élèvent comme par enchantement. Ces constructions du bon genre seront bientôt recouvertes de drap rouge, ce qui, combiné avec le bleu du dôme et des galeries et le jaune clair des colonnes, produira un effet très favorable.

» L'intérieur du palais présente une scène très animée. Au milieu des travailleurs à l'ouvrage, on voit les différens officiers de la commission exécutive donnant leurs instructions, répondant avec empressement aux questions adressées par les exposans occupés à reconnaître leur emplacement et à vérifier la nature des colis qui leur arrivent. Les employés de la douane surveillent le déchargement des objets. Les soldats du genie apportent dans toutes les opérations dont ils sont chargés l'ordre et la précision des manœuvres militaires. Les policemens répandus dans toutes les parties du bâtiment et jusque dans les réduits les plus cachés, se promènent lentement, et s'assurent si les personnes qu'ils rencontrent ont leur carte d'invitation, et si elles ne dépassent pas les limites qui leur sont tracées. Tout s'accomplit dans le silence le plus profond : on n'entend que le bruit des marteaux et le roulement des brouettes chargées de marchandises.

» La salle du bâtiment présentera un spectacle magnifique. L'artiste les plus riches et les plus variées sera réunie : statues colossales, grandes fontaines; un télescope gigantesque, des piliers de granit et de charbon, un dôme de fer et de verre de 40 pieds de haut, une cristallisation d'huile de la valeur de 25,000 fr., un grand bloc d'alun cristallisé; des modèles du pont Britannia et du pont jeté sur le Danieper, par Vignole. Le diamant de Runjy-Singh, dit *Koh-i-noor*, sera, dit-on, exposé dans cette galerie.

» La portion de Hyde-Park qui avoisine l'Exposition était devenue ces jours derniers une véritable foire, où un nombre considérable de petits marchands se réunissaient et obsédaient les visiteurs. Le principal article de ce commerce forain, qui comprend tout ce qui peut être vendu au palais de cristal, sous toutes les formes et dans toutes les dimensions. Une ordonnance de police a fait disparaître cette légion d'importuns, qui se composait surtout tout de mendians. Une seule de ces industries en plein air aurait dû, selon nous, être épargnée : c'était une petite imprimerie mobile, qui composait et tirait en moins d'un quart d'heure les adresses et cartes sous les yeux même du public.

» De même qu'il a fallu inventer de nouvelles machines pour la construction gigantesque du palais de l'Exposition, il a fallu aussi pourvoir à des moyens extraordinaires d'entretien et de propreté. M. Paxton a inventé une machine à balayer qui a été essayée cette semaine. Cette machine est si facile à manœuvrer, que le duc de Devonshire, présent à l'essai, a balayé sans effort 20 mètres de parquet. »

ALLEMAGNE.

DRESDE.

Nous recevons des nouvelles de Dresde du 25 février.

La conférence a tenu le 23 une séance qui était attendue avec impatience; on devait s'y occuper de l'organisation du nouveau pouvoir central exécutif, et discuter la proposition de la *première* commission de la conférence. Cette proposition a été repoussée.

M. de Manteuffel a voulu caractériser sa séparation d'avec M. de Schwartzenberg : il a insisté pour établir le droit de tous les Etats, sans distinction, et pour défendre leur indépendance, disant que les petits aussi bien que les grands devaient se prononcer avec une pleine et entière liberté pour ou contre les conclusions des deux commissions; et comme il était juste de donner à chacun un délai suffisant pour l'examen des questions qu'il s'agit de résoudre, afin que la délibération fût prise avec réflexion et en connaissance de cause, il a proposé un délai de quinze jours. A l'expiration de ce délai il sera procédé au vote en toute forme et régulièrement.

Cette proposition de M. de Manteuffel a été acceptée à l'unanimité. MM. de Schwartzenberg et de Manteuffel sont partis immédiatement pour retourner, l'un à Vienne, l'autre à Berlin.

On sait quelles questions ont été soulevées dans la conférence de Dresde, et de quel intérêt elles sont non seulement pour l'Allemagne, mais aussi pour les grandes puissances européennes. On dit depuis quelque temps que l'entente, qui semblait définitivement rétablie entre l'Autriche et la Prusse par la convention d'Olmutz, est de nouveau compromise. On fait à ce sujet des récits très contradictoires. Voici les nouvelles les plus récentes et les plus certaines, de Dresde et de Francfort.

Le ministre plénipotentiaire du roi de Wurtemberg à Dresde, M. le baron de Neurath, a été nommé rapporteur de la *première* commission de la conférence; mais cette commission était chargée de proposer, 1° un système d'organisation du nouveau pouvoir central exécutif; 2° une résolution sur la fixation des limites territoriales de la Confédération germanique. M. de Neurath a terminé son travail; il a conclu, sur le premier point, à l'établissement d'un gouvernement fédéral formé de neuf membres ayant onze voix ; sur le second point, à l'incorporation dans la nouvelle Confédération de *toutes* les possessions autrichiennes et prussiennes sans exception.

Ces conclusions du rapporteur ont causé quelque surprise ; mais on a compris que le baron de Neurath n'avait pas su se dispenser de reproduire les décisions de la *première* commission, et que cette commission avait délibéré sous l'influence de son président, le comte Buol-Schauenstein, ministre plénipotentiaire d'Autriche à Saint-Pétersbourg, qui représente cette même puissance dans la conférence de Dresde et qui préside cette conférence. M. de Neurath a fait plusieurs autres propositions : la plus importante après celle dont nous venons de parler, a pour objet la formation d'un corps d'armée de 125,000 hommes, toujours sur pied, toujours prêt à marcher, afin d'exécuter sans aucun délai les ordres du pouvoir central, et de lui prêter main-forte lorsque ce pouvoir le lui demandera. Pour former cette armée de 125,000 hommes, l'Autriche et la Prusse fourniront chacune 30,000 hommes; la Bavière fournira 15,000 hommes; les trois royaumes de Hanovre, de Saxe et de Wurtemberg fourniront chacun 10,000 hommes; la neuvième et la dixième voix collective sera dispensée de toute participation ; cette onzième voix est attribuée à certains petits Etats réunis, parmi lesquels sont compris les duchés de Saxe, les principautés de Lippe et de Lichtenstein, et les Villes libres. Il est bien entendu que cette armée de 125,000 hommes n'a rien de commun avec le contingent fédéral proprement dit, qui sera formé, le cas échéant, pour la défense du territoire fédéral contre l'étranger ; ce contingent n'est encore ni fixé ni réparti.

Une *seconde* commission de la conférence a été chargée de préparer la solution des questions relatives à la constitution des gouvernemens des Etats de la Confédération. Cette commission n'a donné encore qu'une partie de son rapport ; elle a déjà soumis à la conférence cinq propositions dont l'adoption et à peu près certaine.

AUTRICHE.

Le *Correspondant autrichien* annonce que la nouvelle donnée par la *Gazette indépendante de Saxe*, suivant laquelle les grandes puissances se proposeraient d'agir contre la Suisse au printemps prochain, a besoin de confirmation.

On prépare au ministère des affaires étrangères une Note pour toutes les grandes puissances garantes des traités de 1815, dans laquelle le gouvernement autrichien veut se prononcer d'une manière claire et décisive sur sa politique relativement à l'Allemagne.

On nous communique l'article suivant :

« Nous lisons dans les journaux de Vienne le rapport détaillé qui a été soumis au gouvernement d'Autriche par la commission chargée de constater le nombre des victimes et les divers chefs des insurgés pendant la dernière révolution en Transylvanie. Il s'élève au chiffre énorme de 4834 personnes à part celles qui ont succombé dans les combats. Parmi ces 4834 individus il y a 340 femmes et 69 enfants au-dessous de 14 ans, et 428 ont été exécutés par sentence des tribunaux révolutionnaires, d'autres ont été tués chefs des insurgés et les autres ont été fusillés, pendus ou tués de différentes manières par les bandes révoltées qui ravageaient et pillaient les villages et bourgs valaques et saxons de la Transylvanie.

PRUSSE.

D'après les correspondances de Berlin du 4 mars, le ministre de France, M. Armand Lefebvre, vient de remettre au ministère des affaires étrangères une copie de la note que le gouvernement français a communiquée au cabinet de Vienne. Cette note proteste, on le sait, contre l'entrée de toutes les provinces de la monarchie autrichienne dans la Confédération germanique, qui impliquerait un déplacement immense des frontières fixées par les puissances européennes dans le congrès de Vienne. Le ministre de France aurait déclaré, en faisant cette communication, que le seul moyen de terminer toutes les difficultés existantes serait la réunion d'un congrès européen.

Une lettre de Dresde adressée à un journal de Hambourg annonce que le prince de Schwartzenberg, après son retour à Vienne, a beaucoup conféré avec les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Portugal, sur cette innovation projetée aux articles du traité de Vienne. Il aurait exprimé l'opinion que l'Autriche ne serait pas éloignée d'admettre l'idée d'un congrès européen pour régler les difficultés existantes, mais il aurait fait des réserves quant à la compétence de ce congrès pour décider des affaires intérieures de l'Allemagne. Reste à savoir si l'adjonction forcée des pays placés en dehors de la confédération, peut être considérée comme une affaire intérieure de la confédération allemande.

La France et l'Angleterre ne sont point de cet avis. Quant à la Russie, cette puissance ne s'est pas encore tout-à-fait prononcée; cependant une dépêche télégraphique, arrivée de Vienne aux affaires étrangères à Berlin, annonce, assure-t-on, que M. de Mayendorf, ambassadeur de Russie à Vienne, a remis au cabinet autrichien une note de son gouvernement, dans laquelle celui-ci déclare ne pas pouvoir consentir à ce que les intérêts de la Prusse soient lésés dans les arrangemens pris pour réorganiser la confédération germanique. Or, comme la Prusse demande soit la parité, soit le retour à l'ancienne diète, il est probable que c'est cette dernière solution qui prévaudra, et la question des frontières de la confédération sera par cela même vidée.

D'après les nouvelles de Hambourg, du 4 mars, le corps d'occupation autrichien dans le Holstein sera réduit de trois mille hommes. Le général danois de Krogh doit être nommé gouverneur du Sleswig à la place de M. de Tillisch, qui se rend à Copenhague.

WURTEMBERG.

Les journaux allemands ont entretenu dernièrement le public d'une lettre adressée par le roi de Wurtemberg au prince de Schwartzenberg, et qui a produit une grande sensation dans le monde politique en Allemagne. Le roi Guillaume exprime le regret de ce que les plénipotentiaires réunis à Dresde aient rejeté le projet d'une représentation nationale auprès de la Diète germanique. Voici cette lettre :

» Altesse Sérénissime !

» J'ai vu par les rapports de mon plénipotentiaire à Dresde que vous rejetez formellement l'idée d'établir une Chambre des représentans de tout le peuple allemand à côté du pouvoir fédéral suprême qui doit être créé par nous. Je déplore sincèrement cette nouvelle, et votre Altesse Sérénissime trouvera naturelle, d'après ma franchise bien connue, que je le déclare ouvertement. Pour ce qui me concerne, j'ai envisagé, tant avant qu'après les déplorables événemens de l'année 1848, la réforme de l'acte fédéral, notamment la révision de l'article 13, comme une mesure tout à fait indispensable. Aujourd'hui encore je regarde cette dernière en particulier comme le palladium connu, que je le déclare ouvertement. Pour ce qui me concerne, j'ai envisagé, tant avant qu'après les déplorables événemens de l'année 1848, la réforme de l'acte fédéral, notamment la révision de l'article 13, comme une mesure tout à fait indispensable. Aujourd'hui encore je regarde cette dernière en particulier comme le palladium connu, que je le déclare ouvertement. Pour ce qui me concerne, j'ai envisagé, tant avant qu'après les déplorables événemens de l'année 1848, la réforme de l'acte fédéral, notamment la révision de l'article 13, comme une mesure tout à fait indispensable. Aujourd'hui encore je regarde cette dernière en particulier comme le palladium de notre liberté nationale. Je ne puis donc discuter avec vous, Altesse Sérénissime, sur la question de savoir si cette Chambre des représentans de tout le peuple allemand doit être créée ou non, car je ne puis pas me tromper en supposant que l'issue de cette lutte ne sera pas à l'avantage de notre nouvelle création politique.

» Dans ce qui précède, j'ai exposé franchement à Votre Altesse Sérénissime ma profession de foi politique sur la réorganisation de l'allemagne. De deux choses l'une, ou nous pouvons gouverner dans l'esprit des particularités des Chambre et sans représentation du peuple, ou nous ne le pouvons pas. Si nous ne le pouvons pas, nous ne pouvons pas non plus nous passer d'une pareille représentation au centre de la Confédération, si nous ne voulons pas provoquer tôt ou tard entre le pouvoir fédéral et les Etats et les élémens désorganisateurs des Diètes un conflit qui, à la longue, relâchera les liens intérieurs de la Confédération et qui l'affaiblira toujours davantage à l'extérieur. Contester la possibilité de créer un lien général parlementaire, n'est autre chose, à mon avis, que tenir la Confédération pour incompatible avec l'époque présente, ce qui est impossible à la longue.

» Votre Altesse Sérénissime sait que je ne suis pas l'ami des Chartes improvisées et des expériences politiques modernes, mais je n'aime pas davantage l'introduction ou le retour en politique de ce qui arrive trop tard ou de qui est surannée. Comme un des principes de la Confédération, je remplirai consciencieusement mes devoirs envers la nouvelle comme envers l'ancienne Confédération ; mais comme Allemand et souverain de mon pays, je ne puis envisager, d'après ma plus profonde conviction, comme appropriée à notre époque, suffisante et définitive, une révision de la Confédération qui ne tient pas dûment compte des droits légitimes qu'a la nation de prendre une part active à ses grandes destinées politiques. Heureusement je suis assez âgé pour ne devoir plus être témoin des conséquences inévitables de l'exécution, ainsi que de l'omission de ce que nous accomplissons maintenant à Dresde.

» Agréez, Altesse Sérénissime, l'assurance réitérée de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être de Votre Altesse Sérénissime le très devoué, etc.

» GUILLAUME.

» Stuttgard, le 18 janvier 1851. »

SUÈDE.

On écrit de Christiania (Norwège), le 22 février :

» Nous recevons de tristes nouvelles de la province de Drontheim. En ce pays, où jamais la tranquillité publique n'avait reçu la moindre atteinte sérieuse, l'ébranlement de la révolte a été apporté dans la florissante et industrieuse ville de Lavanger.

» Le sieur Marcus Thrane, le fondateur des nombreuses sociétés dites ouvrières, mais en réalité communistes, et qui en abhorrement et pullulent sur tout le territoire des provinces d'Ackershuus et de Christiania, vient d'exercer sa pernicieuse activité aux contrées septentrionales de la Norwège. A cet effet, il dépêcha dans la province de Drontheim un de ses affidés, le nommé Cristian Michelsen, repris de justice. Cet individu se rendit à Levanger, où il commença la propagande communiste, et où il reçut un excellent accueil de la part de ces classes laborieuses, qui, dans leur naïveté primitive, ignorait l'affreux piége qui leur était tendu.

» Les bourgeois de Levanger, effrayés par les nouvelles doctrines dont Michelsen s'était rendu l'apôtre, portèrent plainte contre celui-ci au bailli de Broesmit, dans la juridiction duquel se trouve la paroisse. Ce magistrat arriva à Levanger le 6 février au matin, et procéda à l'arrestation de Michelsen, qui fut conduit à la prison de l'Hôtel-de-Ville.

» Aussitôt les ouvriers et toute la populace de Levanger s'émurent; ils se portèrent à l'Hôtel-de-Ville, en brisèrent les portes extérieures et ils allaient ouvrir la porte de la prison même, située au fond de la cour, pour délivrer Michelsen, lorsque celui-ci se montra derrière les barreaux de sa cellule, et supplia la foule de ne rien faire, qu'il était décidé à subir le martyre pour la bonne cause.

» La foule, frappée de ces paroles, se retira; mais depuis ce moment une sourde fermentation régna parmi le peuple. Le 7 février, dès le matin, lorsque le bailli de Broesmit revint dans un bateau à Levanger, afin d'interroger Michelsen, la populace l'accueillit par une grêle de pierres, et le magistrat reçut deux blessures, l'une à l'épaule gauche, l'autre à la poitrine, et il fut obligé de se rembarquer.

» Deux bataillons d'infanterie furent appelés à Levanger, où jusqu'alors il y avait eu à peine cinquante hommes de troupes. La vue de la force armée irrita la populace, qui attaqua ouvertement les corps de garde et y lança des pierres.

» Le dimanche 9 février, aucun excès n'eut lieu, sans doute par respect pour la sainteté du jour; mais le lundi la populace prit une attitude menaçante, et occupa en masses compactes les principaux points de la ville.

» La municipalité fit venir des détachemens de cavalerie, qui se postèrent autour de l'Hôtel-de-Ville. Vers trois heures de l'après-midi, un grand nombre de personnes débouchèrent des rues voisines; la cavalerie se mit en devoir de les charger; mais ces individus prirent la fuite, et firent place à une multitude d'hommes armés de pieux, de fourches et de longs bâtons ferrés aux extrémités. Ces hommes se ruèrent sur la cavalerie, et blessè-